

Bio-hygiéniste

Assurer une veille sur la qualité de l'environnement (surface, eau, air, dispositifs médicaux) et **contrôler** l'application des procédures en hygiène environnementale et hospitalière.

QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

HYGIÈNE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

CODE MÉTIER

30F80

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accompagnement du développement des innovations techniques dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène de l'environnement
- Conseil, suivi et contrôle en matière de préservation de l'hygiène environnementale (dans le cadre de travaux, d'élaboration de plans...) dans le respect des normes, procédures, protocoles
- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards relatifs à l'hygiène de l'environnement
- Coordination ou réalisation des prélèvements d'environnement et suivi de l'écologie microbienne
- Élaboration et mise en place de suivi des plans et actions de prévention
- Élaboration et rédaction de rapports d'activité
- Etablissement/actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes relatives à l'hygiène de l'environnement
- Formation et sensibilisation des professionnels et usagers aux techniques et procédures relatives à l'hygiène de l'environnement, et leur application
- Intervention et traitement d'urgence suite à alerte ou / et situation à risques dans le domaine hygiène-sécurité-santé-environnement (HSE)
- Organisation et réalisation d'audits en hygiène relatifs à l'environnement (surface, eau, air, dispositifs médicaux)
- Recueil des données et suivi des indicateurs nationaux et institutionnels en relation avec la prévention des infections associées aux soins
- Veille et suivi des événements indésirables et/ou des infections associées aux soins

SAVOIR-FAIRE

- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence

- Evaluer la conformité de la mise en oeuvre d'une procédure/norme/règle, consigne
- Former et conseiller les professionnels et les usagers
- Identifier, analyser, évaluer les risques liés à l'hygiène environnemental et proposer des actions correctives
- S'exprimer auprès d'une ou plusieurs personnes
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau
- Utiliser une procédure, un langage, un protocole, une réglementation

CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux
- Bureautique (Excel et Word avancés et bases de données)
- Communication
- Épidémiologie
- Hygiène - Sécurité - Environnement
- Matériel d'hygiène et matériels nécessitant une désinfection de haut niveau ou niveau intermédiaire
- Microbiologie
- Statistiques

FORMATION

Diplôme paramédical de niveau III et DU hygiène hospitalière complété par une formation spécialisée dans les prélèvements environnementaux

STATUT ET ACCÈS

Corps des techniciens de laboratoire médical

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (à partir du 25.01.2022)

Grades

- Technicien de laboratoire médical de classe normale (11 échelons)

- Technicien de laboratoire médical de classe supérieure (10 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

CONCOURS SUR TITRES

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

CONDITION

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical **ou** d'un titre de formation avec programme équivalent **ou** d'un diplôme figurant sur la liste de l'arrêté du 15 juin 2007
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A et de niveau comparable
 - Justifier de l'un des titres requis pour l'accès à ce corps
-

Ressortissants européens

Condition

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien de laboratoire de classe normale
 - Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou dans le corps des manipulateurs en électroradiologie médicale de catégorie B (cadre d'extinction)
-

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours interne sur titres

Conditions

- Être titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Si possible exercice en santé publique, stérilisation ou pharmacie à usage intérieur ou pour les techniciens de laboratoire médical en microbiologie.

Relations professionnelles

- L'ensemble des professionnels médicaux, paramédicaux et en lien avec l'hygiène, pour améliorer les pratiques, adapter les procédures, s'assurer qu'elles sont mises en œuvre et les évaluer
- Le conseiller en prévention des risques professionnel et le service de santé au travail dans le cadre de la prévention des risques professionnels (risque biologique et chimique)
- Le(s) hygiéniste(s)
- Les instituts de formation pour sensibiliser et former les professionnels à l'hygiène hospitalière
- Les laboratoires de microbiologie pour distinguer les types de prélèvements et savoir les pratiquer
- Les directions de soins et les directions fonctionnelles (services économiques...) pour guider le choix des achats de produits d'entretien, de matériels
- La sous-commission de la CME chargée de la lutte contre les infections nosocomiales pour définir les orientations relatives à la prévention des infections associées aux soins
- Le CHSCT pour valider les orientations relatives à la prévention des infections associées aux soins
- La commission de soins, de rééducation et médico-technique pour définir les orientations relatives à la

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Technicien(ne) bio-hygiéniste

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Coordinateur\(trice\) qualité / gestion des risques](#)
 - [Animateur\(trice\) qualité / gestion des risques](#)
-